

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 50	<i>Membres en fonction :</i> 50	<i>Membres présents :</i> 37	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 7	<i>Absent(s) :</i> 6	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 27 novembre 2018

Vote(s) pour : 38

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 3 décembre 2018,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-12-03-BD-15 :

**Instauration de nouveaux tarifs métropolitains au regard des compétences transférées au 1er janvier 2018.**

Rapporteur : Monsieur Bertrand DUVAL

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le décret n°2017-1412 en date du 27 septembre 2017 portant création de la métropole dénommée "Metz Métropole",

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5217-2,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2017 portant consistance et modalités de gestion des compétences "Voirie et Espaces Publics" transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la Métropole,

CONSIDERANT les nouvelles compétences exercées par Metz Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à savoir " "création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; parc et aires de stationnement" et "création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires",

CONSIDERANT la nécessité, pour Metz Métropole, d'adopter et d'appliquer de nouveaux tarifs métropolitains,

DECIDE de fixer les tarifs métropolitains en matière de voirie et espaces publics répertoriés dans l'annexe ci-jointe,

DECIDE d'appliquer ces tarifs à tous les usagers à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document contractuel s'y rapportant.

Pour extrait conforme  
Metz, le 4 décembre 2018  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

  
Hélène KISSEL



**TARIFS VOIRIE 2019**

Catégorie	Intitulé des tarifs	Unité	Tarifs 2019
<u>Occupation ponctuelle du domaine public (travaux)</u>			
	Occupation du domaine public par des clôtures de chantier, échafaudages, bungalows, matériels ou matériaux (toute semaine commencée étant due / la surface des bungalows s'apprécie par bungalow, même en cas de superposition) *	€/m2/semaine	2,5
	Occupation du domaine public par des clôtures de chantier, échafaudages, matériels ou matériaux ou bungalows de chantier (taxe minimum *)	forfait	39,6
	Occupation du domaine public par des bennes *	€/unité/jour	44,6
	Occupation du domaine public par des grues mobiles et camions nacelles en utilisation ponctuelle *	€/unité/jour	39,6
	* Majoration pour occupations qui neutralisent des emplacements de stationnement payant	€/unité/jour	5,1
	Lignes aériennes ou réseaux provisoires de chantier avec ou sans supports	€/ml/mois	2,4
	Poteaux, supports avec ou sans massifs, chantiers	€/unité/mois	19,6
	Occupation du plateau piétonnier par des "véhicules-ateliers"	€/unité/jour	17,2
<u>Occupation du domaine public de longue durée</u>			
	Lignes électriques privées (distribution) aériennes ou souterraines	€/ml/an	2,5
	Canalisations privées (distribution) quel que soit le diamètre, eau, gaz, chauffage, eaux pluviales, eaux usées, vannes	€/ml/an	3,4
	Piézomètre, bouches à clé, coffrets (gaz, électrique ...) privés	€/unité/an	36,9
	Ouvrages d'art privés (accès à un transformateur, saut de loup, raccordement ou liaison de réseaux, chambres etc...)	€/m2/an	49,5
	Lignes de télécommunications privées (coaxial, fibre optique) aériennes ou souterraines	€/ml/an	2,3
	Mise à disposition de gaines techniques au bénéfice de locataires publics ou privés dans les zones urbanisées	€/ml/an	4,2
	Mise à disposition de gaines techniques : - en premier équipement dans les zones d'aménagement soumises à la Taxe Locale d'Équipement ou Taxe d'aménagement	€/ml/an	2,8
	Mise à disposition de gaines techniques : - au titre des frais de gestion et de maintenance dans les zones d'aménagement exonérées de la Taxe Locale d'Équipement ou taxe d'aménagement (ZAC, PAE, PVR)	€/ml/an	1,3
	Artère de communication-réseau ouvert au public : en souterrain (le tarif applicable sur l'occupation de l'année N-1 soumis à revalorisation au 1/01 ne sera connu qu'en janvier prochain)	€/km/an	39,7
	Artère de communication-réseau ouvert au public : en aérien (le tarif applicable sur l'occupation de l'année N-1 soumis à revalorisation au 1/01 ne sera connu qu'en janvier prochain)	€/km/an	52,9
	Cabines téléphoniques, sous-répartiteurs, chambres (le tarif applicable sur l'occupation de l'année N-1 soumis à revalorisation au 1/01 ne sera connu qu'en janvier prochain)	€/m2/an	26,5
	Installations radioélectriques sur domaine public : pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique	€/unité/an	282,8
	Occupation du domaine public pour les transports de fonds : redevance pour la réservation d'un emplacement	€/unité/an	1 323,1
	Occupation du domaine public pour les transports de fonds : redevance pour la réservation d'un emplacement commun à 2 établissements	€/unité/an	661,6
	Occupation du domaine public : escaliers, rampes d'accès PMR... (emprise au sol)	€/m2/an	26,5
	Toute occupation du domaine public n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation temporaire ou non conforme aux prescriptions édictées, fera l'objet à chaque constat effectué par les agents municipaux assermentés, d'un droit forfaitaire	forfait	262,6
	Occupation du domaine public par les stations d'autopartage : Redevance pour l'emplacement d'une station d'autopartage	€/unité/an	1,0
	Enseignes et spots lumineux fixés au sol	€/m2/an	17,1
	Saillie sur le domaine public à une hauteur supérieure à 2,2 m au-dessus du niveau du sol : marquise, balcon, brise-soleil... (éléments non amovibles faisant partie intégrante de la construction)	€/ml/an	8,9
	Ouvrages occupant le sous-sol (tirants d'ancrage, bornes, ...) y compris les ouvrages provisoires	€/unité/an	101,0
<u>Frais généraux et de contrôle suite à des travaux de réfections de tranchées, de construction d'entrées charretières et de réparations ou de modifications du domaine public, pour le compte de concessionnaires, de particuliers ou d'administrations</u>			
	Frais généraux et de contrôle pour des travaux de 1 à 2 200 € HT	% appliqué au montant de l'opération par tranche de travaux	0,2
	Frais généraux et de contrôle pour des travaux de 2 201 à 7 600 € HT	% appliqué au montant de l'opération par tranche de travaux	0,2
	Frais généraux et de contrôle pour des travaux d'un montant supérieur à 7 601 € HT	% appliqué au montant de l'opération par tranche de travaux	0,1
<u>Vente de stocks de pavés (pesage et transport à la charge du demandeur)</u>			
	Pavés Colmar 15 x 20 x 14 cm environ	€/tonne	151,5
	Pavés Granit 15 x 20 x 14 cm environ	€/tonne	151,5
	Pavés Sierck 10 x 20 x 12 cm environ	€/tonne	80,8
	Pavés Mélaphyre 14 x 17 x 12 cm environ	€/tonne	80,8

## TARIFS VOIRIE 2019

Catégorie	Intitulé des tarifs	Unité	Tarifs 2019
<u>Prestation dans la cadre de travaux réalisés pour le compte de concessionnaires</u>			
	Distribution de lettres d'information aux riverains	forfait	1 010,0
<u>Vente de regards Ville de Metz</u>			
	Regard hydraulique 500 x 500 C250 Relief modèle Metz	€/unité	193,9
	Tampon L1T 633 x 495 250 KN Relief modèle Metz	€/unité	133,3
<u>Vente de panneaux de signalisation lumineuse</u>			
	Panneaux piétons à figurines à diodes	€/unité	133,3
	Répétiteurs auto diamètre 80 à diodes	€/unité	71,7
	Lanterne Siemens équipé matrice Lacroix à diodes	€/unité	245,4
<u>Frais d'études</u>			
	Redevance pour la communication de renseignements relatifs à la réglementation de la circulation sur le territoire métropolitain	€/étude	61,8
<u>Signalisation routière verticale</u>			
	Confection, pose et dépose d'une flèche de jalonnement temporaire	€/unité/7 jours	58,0
	Mise à disposition d'un panneau de signalisation (généralement posé sur barrière)	€/unité/4 jours	4,2
	Confection, pose et dépose d'un panneau ou d'une flèche de déviation	€/unité/7 jours	40,7
	Location d'un ensemble de signalisation verticale (B mobile)	€/unité/7 jours	6,2
	Coût de remplacement d'un ensemble non restitué ou détérioré	€/unité	131,3
<u>Signalisation routière horizontale - marquage en enduit à froid</u>			
	Effaçage mécanique	€/m2	15,4
	Exécution d'une ligne de largeur 0,10 ml	€/ml	3,5
	Exécution d'une ligne de largeur 0,15 ml	€/ml	4,3
	Exécution d'une ligne "STOP"	€/ml	13,6
	Exécution d'une ligne "CEDEZ LE PASSAGE"	€/ml	9,5
	Exécution de passage piétons (ou mot "BUS")	€/m2	22,2
	Exécution d'ilôt plein	€/m2	22,0
	Exécution de figurine "personne handicapée"	€/unité	19,5
<u>Signalisation lumineuse</u>			
	Réalisation de comptage d'analyse de trafic (pose, dépose et analyse des résultats)	€/unité/7 jours	207,1
	Modification d'un programme automate	€/unité	206,0
	Pose et dépose de feux tricolores provisoires	€/unité/7 jours	1 323,1
	Réparation de câble endommagé	€/unité	300,0
	Confection d'une boucle électromagnétique	€/unité	672,7
	Dépose d'un support de signalisation	€/unité	434,3
	Confection d'un massif d'ancrage	€/unité	633,3
<u>Signalisation dynamique</u>			
	Attribution d'une nouvelle clé d'ouverture de borne en cas de perte	€/unité	21,6
<u>Véhicules automobiles et poids lourds</u>			
	Fourgonnette	€/km	0,6
	Fourgonnette avec chauffeur	€/h	56,8
	Fourgon (PTAC = 3,5 T)	€/km	0,9
	Fourgon (PTAC = 3,5 T) avec chauffeur	€/h	70,7
	Camion-benne entrepreneur	€/km	1,9
	Camion-benne entrepreneur avec chauffeur	€/h	97,4
	Chariot élévateur (type Manitou) avec chauffeur	€/h	53,9
<u>Location de véhicules spécialisés et autres engins</u>			
<u>Engins de travaux publics</u>			
	Pelle Mecalac avec chauffeur	€/h	68,4
	Chargeur sur pneus type Volvo avec chauffeur	€/h	119,9
	Compresseur	€/h	36,0

**Résumé de l'acte**  
**057-200039865-20181203-12-2018-DB15-DE**

**Numéro de l'acte :** 12-2018-DB15  
**Date de décision :** lundi 3 décembre 2018  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Instauration de nouveaux tarifs métropolitains au regard des compétences transférées au 1er janvier 2018  
**Classification :** 8.3 - Voirie  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 05/12/2018  
**Numéro AR :** 057-200039865-20181203-12-2018-DB15-DE  
**Document principal :** 99\_AU-ERDP15.pdf

**Historique :**

04/12/18 17:11	En cours de création	
04/12/18 17:12	En préparation	Catherine DELLES
05/12/18 08:18	Reçu	Catherine DELLES
05/12/18 08:20	En cours de transmission	
05/12/18 08:21	Transmis en Préfecture	
05/12/18 08:26	Accusé de réception reçu	